



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES
DIX-SEPTIÈME SESSION
COMPOSITION DU BUREAU DE LA CMP ET REMPLAÇANTS ÉVENTUELS

POINT 19.1 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le secrétariat de la CIPV)

- [1] La Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a établi le Règlement intérieur du Bureau de la CMP (respectivement les annexes 1 et 2 du Règlement intérieur de la CMP¹). Conformément aux directives relatives à la désignation du président et du vice-président de la CMP par roulement (qui ont été adoptées à la 8^e session de la CMP, en 2013²), le prochain président devrait être choisi parmi les délégués de la région Amérique du Nord et le prochain vice-président parmi ceux de la région Proche-Orient.
- [2] À sa 17^e session (2023), la CMP doit élire un nouveau Bureau parce que les mandats d'une durée de deux ans du Président et des membres du Bureau arrivent à expiration à la fin de la 17^e session (2023). Le nouveau Bureau de la CMP sera composé d'un président, d'un vice-président et des autres membres choisis de manière à ce que toutes les régions de la FAO soient représentées. Le mandat du nouveau Bureau débutera immédiatement après la 17^e session de la CMP (2023) et expirera à l'issue de la 19^e session (2025).
- [3] Les noms des membres actuels du Bureau de la CMP et les régions de la FAO qu'ils représentent ainsi que la durée de leur mandat sont présentés à l'annexe 1A.
- [4] L'article II du Règlement intérieur de la CMP établit clairement qu'une personne ne peut être élue au Bureau que si elle est présente lors de la session de la CMP durant laquelle l'élection a lieu. En outre, pour être élue, elle doit avoir l'accord de son chef de délégation.
- [5] L'élection se déroulera en deux temps: tout d'abord celle du président et du vice-président, puis celle des autres membres du Bureau choisis parmi les délégués des régions de la FAO non représentées par le président et le vice-président.
- [6] Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement intérieur du Bureau de la CMP (Remplacement de membres), la CMP, à sa 17^e session (2023), doit aussi élire les remplaçants des membres du Bureau et chacune des régions de la FAO doit être prête à présenter des candidats à cet effet au début de la première séance plénière, afin que les élections puissent être menées à bien avant la fin de la 17^e session (2023) de la CMP. Les noms des actuels remplaçants des membres du Bureau de la CMP sont présentés à l'annexe 1B.
- [7] Toutes les candidatures doivent être soumises par les régions, soit au moyen du mécanisme établi pour chacune d'entre elles, soit par l'intermédiaire du Président du groupe régional de la FAO. Les dossiers de candidature doivent être envoyés au secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) (ippc@fao.org) le **3 mars 2023** au plus tard. Les dossiers de candidature doivent

¹ Règlement intérieur de la CMP, annexes 1 et 2: <https://www.ippc.int/fr/publications/80395/>.

² Directives relatives à la désignation du président et du vice-président de la CMP par roulement (pièce jointe II de l'appendice 6 du rapport de la 8^e session de la CMP, page 54): https://assets.ippc.int/static/media/files/publications/2014/03/04/final_report_fr_2013_mi150_revised_2014_03_04.pdf.

comporter le formulaire relatif à l'énoncé d'engagement, dûment signé, que l'on trouve sur le Portail phytosanitaire international³.

[8] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

- 1) *élire* le président du Bureau de la CMP;
- 2) *élire* le vice-président du Bureau de la CMP;
- 3) *élire* les membres du Bureau de la CMP parmi les délégués des régions de la FAO qui ne sont pas représentées par le président et le vice-président;
- 4) *élire* les remplaçants des membres du Bureau de la CMP.

³ Énoncé d'engagement: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/ippc-procedure-manual/>.

Annexe 1A – Composition actuelle du Bureau de la CMP (après la 15^e session de la CMP)

Région	Pays	Nom	Désigné / Désigné pour un nouveau mandat	Mandat actuel / Durée	Fin du mandat
Afrique <i>(présidence)</i>	Côte d'Ivoire	M. Lucien KOUAMÉ KONAN	7 ^e session de la CMP (2012) 9 ^e session de la CMP (2014) 11 ^e session de la CMP (2016) 13 ^e session de la CMP (2018) 15 ^e session de la CMP (2021)	5 ^e mandat / 2 ans	2023
Amérique du Nord <i>(vice-présidence)</i>	États-Unis d'Amérique	M. John GREIFER	5 ^e session de la CMP (2010) 7 ^e session de la CMP (2012) 9 ^e session de la CMP (2014) 11 ^e session de la CMP (2016) 15 ^e session de la CMP (2021)	5 ^e mandat / 2 ans	2023
Amérique latine et Caraïbes	Argentine	M. Diego QUIROGA	11 ^e session de la CMP (2016) 13 ^e session de la CMP (2018) 15 ^e session de la CMP (2021)	2 ^e mandat / 2 ans (Remplaçant de M. Francisco Javier TRUJILLO ARRIAGA)	2023
Asie	Chine	M. Fuxiang WANG	13 ^e session de la CMP (2018) 15 ^e session de la CMP (2021)	2 ^e mandat / 2 ans	2023
Europe	Royaume-Uni	M. Sam BISHOP	12 ^e session de la CMP (2017) 13 ^e session de la CMP (2018) 15 ^e session de la CMP (2021)	2 ^e mandat / 2 ans (Remplacement de M ^{me} Marica Gatt)	2023
Pacifique Sud-Ouest	Nouvelle-Zélande	M. Peter THOMSON	9 ^e session de la CMP (2014) 15 ^e session de la CMP (2021)	2 ^e mandat / 2 ans	2023
Proche-Orient	Égypte	M. Ahmed Kamal ELATTAR	15 ^e session de la CMP (2021)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2023

Annexe 1B – Remplaçants actuels du Bureau de la CMP (après la 15^e session de la CMP)

Les lignes grisées indiquent les membres dont le mandat expire en 2022 ou les fonctions vacantes.

Région	Pays	Nom	Désigné / Désigné pour un nouveau mandat	Mandat actuel / durée	Fin du mandat actuel
Afrique	1 Afrique du Sud	M. Kgabo MATLALA	13 ^e session de la CMP (2018) 15 ^e session de la CMP (2021)	2 ^e mandat / 2 ans	2023
	2	VACANT			
Amérique du Nord	1 Canada	M. Gregory WOLFF	15 ^e session de la CMP (2021)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2023
	2	VACANT			
Amérique latine et Caraïbes	1	VACANT			
	2 Belize	M. Francisco GUTIÉRREZ	13 ^e session de la CMP (2018) 15 ^e session de la CMP (2021)	2 ^e mandat / 2 ans	2023
Asie	1	VACANT			
	2	VACANT			
Europe	1				
	2 Pays-Bas	M. Marco TRAA	15 ^e session de la CMP (2021)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2023
Pacifique Sud-Ouest	1 Australie	M ^{me} Gabrielle Vivian SMITH	15 ^e session de la CMP (2021)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2023
	2	VACANT			
Proche-Orient	1 Tunisie	M. Lahbib BEN JAMÂA	15 ^e session de la CMP (2021)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2023
	2 Libye	M. Salem Abdulkader HAROUN	15 ^e session de la CMP (2021)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2023